



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

COMMUNIQUE DE PRESSE EPLP DU 23 AVRIL 2014

Objet : création du Parc Naturel de la mer de Corail

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie communique ce jour sur la création du Parc Naturel de la mer de Corail. Les environnementalistes que nous représentons souhaitent porter ce qui suit à votre connaissance et, au-delà, à la connaissance du grand public calédonien.

En premier lieu, il convient de préciser que l'arrêté portant création de ce parc naturel AURAIT DÛ ÊTRE ETUDIÉ en Comité Consultatif de l'Environnement (CCE) le mercredi 2 avril 2014. Or, pour la 2^o fois consécutive, le CCE n'a pas pu valablement siéger en raison de l'absence des élus très occupés par ailleurs. Nous observons que leur priorité ne va pas aux questions environnementales mais à leur propagande électorale... Ce sont pourtant les mêmes qui se targuent de mettre en oeuvre un « développement durable » notamment au travers de ce genre de mesure insincère. L'idée est bonne, le nom est ronflant mais qu'y a-t-il derrière les apparences ? Nous verrons plus loin que ce n'est guère reluisant...

Faute de quorum donc, nous n'avons pas pu nous exprimer dans cette instance consultative et de ce fait, nos remarques et demandes ne seront jamais entendues (sans parler d'être prises en compte !). Nous avons pourtant quelques gros griefs à faire au texte qui nous était soumis lesquels justifient notre avis défavorable.

Jugez-en : les enjeux identifiés sont la « conservation des milieux et de développement durable des activités humaines économiques, sociales et culturelles ». Il faut alors nous expliquer sans rire comment concilier ces aspects alors qu'aucune activité économique n'est exclue, et surtout pas l'exploitation minière off-shore (hydrocarbures, minerais, nodules polymétalliques...). On aimerait adhérer mais cela nous est impossible dans ces conditions...

Nous avons produit l'avis reproduit ci-après :

« Le projet d'arrêté qui est soumis au CCE concerne la création d'un parc naturel, tel que défini par la délibération 51/CP du 20 avril 2011. A la lecture de la dénomination du parc et des orientations de gestion proposées, on serait tenté de déduire que le projet permettra la protection de l'environnement, tout en permettant des usages limités et déjà existants tels que la pêche (contrôlée...) ou le trafic maritime.

*Cependant, une lecture du document joint au projet fait clairement apparaître que l'exploitation des ressources minérales n'est en aucun cas exclue du périmètre. Il est même indiqué, dans le chapitre « un espace à enjeux », page 45, la mise en place de « politiques sectorielles » avec comme objectifs spécifiques « Exploitation durable des hydrocarbures », ce qui est un **oxymore**...*

*Il y a donc « **tromperie sur la marchandise** ». Ce « parc naturel » sans objectif unique de protection de l'environnement offrira le cadre dans lequel vont pouvoir confortablement s'épanouir, sous la bannière de « gestion intégrée », les activités de prospection et d'exploitation de sociétés minières.*

Ce n'est évidemment pas ce que l'on attend d'un projet qui se voulait novateur, ambitieux et exemplaire dans le Pacifique.

En conséquence, nous voterons contre ce texte. »

A noter que cet avis a été partagé par 3 associations de protection de l'environnement membres du CCE et par l'UFC Que Choisir.

En quelques jours, nous avons eu à connaître l'autorisation d'exploiter un massif minier réservoir d'eau en province nord, l'annonce de la signature de la convention province sud-Vale-SLN bradant notre patrimoine naturel (biodiversité ET minéral de Ni-Co) après cependant moult communications relatives à l'inscription RAMSAR de la plaine des Lacs et au « développement durable » en PSud, puis vint la création du Parc Naturel de la mer de Corail par le gouvernement... **Le verdissement très superficiel des politiques de notre territoire est très inquiétant. Il relève de la manipulation. Nos compatriotes sont emmiellés dans une logorrhée « verte » faussement rassurante. Le réveil sera brutal sans révision drastique de nos objectifs de développement *...**

Pour EPLP, la Présidente,

Martine Cornaille

* Cf AFD « Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie », juin 2009.

Extrait :

« En conclusion, la Nouvelle-Calédonie, qui connaît une croissance soutenue, reste une économie vulnérable. La façon dont l'environnement est appréhendé est un élément important de cette vulnérabilité, et les résultats apportés par cette étude militent pour une plus grande attention accordée aux relations entre capital naturel et développement économique. »